



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-209

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2025

Sommaire

69_ Rectorat de Lyon /

84-2025-07-22-00008 - Arrêté n° 2025-70 DRAES portant désignation administratrice provisoire Esisar-Grenoble INP-UGA (2 pages)	Page 3
84-2025-07-22-00007 - Arrêté n°2025-69 DRAES du 22 juillet 2025 portant désignation des assesseurs de la CCOE de l'académie Clermont-Ferrand (2 pages)	Page 6

69_Rectorat de Lyon

84-2025-07-22-00008

Arrêté n° 2025-70 DRAES portant désignation
administratrice provisoire Esisar-Grenoble
INP-UGA



Direction de l'analyse et du contrôle

92, rue de Marseille
BP 72227
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n° 2025-70 du 22 juillet 2025
portant désignation d'une administratrice provisoire
à l'Ecole nationale supérieure en informatique,
systèmes avancés et réseaux, école interne de
l'Institut polytechnique de Grenoble

**La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 719-8 ;

Vu la lettre de Monsieur David Hély datée du 15 juillet 2025 par laquelle il déclare démissionner de la fonction d'administrateur provisoire avec une date de départ effective fixée au 31 août 2025 ;

Vu la consultation de l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble et le courrier adressé par celui-ci le 18 juillet 2025 relatif à la désignation d'un administrateur provisoire pour l'Ecole nationale supérieure en informatique, systèmes avancés et réseaux (Esisar) ;

Considérant que la vacance des fonctions de directeur constitue un cas de difficulté grave dans le fonctionnement de l'Ecole nationale supérieure en informatique, systèmes avancés et réseaux (Esisar) ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Stéphanie Chollet est désignée, à titre provisoire, administratrice de l'Ecole nationale supérieure en informatique, systèmes avancés et réseaux (Esisar), école interne de l'Institut polytechnique de Grenoble, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2 : L'administratrice provisoire dispose de l'intégralité des pouvoirs attachés aux fonctions confiées au directeur d'école.

Article 3 : Le mandat de l'administratrice provisoire prendra fin lors de la nomination du directeur de l'Ecole nationale supérieure en informatique, systèmes avancés et réseaux, école interne de l'Institut polytechnique de Grenoble, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les locaux et sur l'intranet de l'Institut polytechnique de Grenoble. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 : La secrétaire générale de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur général des services de l'Institut polytechnique de Grenoble sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 22 juillet 2025

Anne BISAGNI-FAURE

69_Rectorat de Lyon

84-2025-07-22-00007

Arrêté n°2025-69 DRAES du 22 juillet 2025
portant désignation des assesseurs de la CCOE
de l'académie Clermont-Ferrand



Direction de l'analyse et du contrôle

92, rue de Marseille
BP 72227
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n° 2025-69 du 22 juillet 2025
portant désignation des assesseurs membres de la
commission de contrôle des opérations électorales de
l'académie de Clermont-Ferrand

**La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment son article D. 719-38 ;

Vu l'arrêté DRAES n° 2023-54 du 13 novembre 2023 portant désignation des assesseurs membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Clermont-Ferrand ;

Vu l'arrêté DRAES n° 2025-55 du 30 juin 2025 portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignées, en qualité d'assesseurs titulaires, membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Clermont-Ferrand :

- Madame Fabienne LLORACH, greffière de la 1^{ère} chambre du tribunal administratif de Clermont-Ferrand ;
- Madame Christelle HUMEZ, adjointe greffière de chambre au tribunal administratif de Clermont-Ferrand ;
- Madame Maëlle LEAUTE COLAS, cheffe du bureau des élections, de la réglementation et des missions de proximité à la préfecture du Puy-de-Dôme.

Article 2 :

Madame Nathalie BLANC adjointe greffière de la 1^{ère} chambre au tribunal administratif de Clermont-Ferrand, est désignée en qualité d'assesseure suppléante de Madame Fabienne LLORACH et de Madame Christelle HUMEZ.

Monsieur Richard JOBARD, adjoint à la cheffe du bureau des élections, de la réglementation et des missions de proximité à la préfecture du Puy-de-Dôme est désigné en qualité d'assesseur suppléant de Madame Maëlle LEAUTE COLAS.

Article 3 : L'arrêté DRAES n° 2023-54 du 13 novembre 2023 portant désignation des assesseurs membres de la commission de contrôle des opérations électorales de l'académie de Clermont-Ferrand est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de la région académique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 22 juillet 2025

Anne BISAGNI-FAURE